

JOHN RAWLS, L'INFORMATION INCOMPLÈTE,
LA PHILOSOPHIE MORALE ET L'ÉCONOMIE NORMATIVE

Christian Arnsperger ¹
Chargé de Recherches au FNRS
Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, Université catholique de Louvain

1. Comme en témoigne un certain nombre de publications récentes (voir entre autres Fleurbaey 1996, Kolm 1995, Thomson 1995, Roemer 1995), la théorie économique connaît depuis une décennie un fort regain d'intérêt pour les *questions normatives*. De plus, et c'est une évolution marquante, un nombre croissant d'économistes normatifs s'intéressent à une collaboration étroite avec la *philosophie politique analytique*, en particulier la branche anglo-saxonne (pour une excellente introduction récente, voir Van Parijs 1991). Les discussions philosophiques, non mathématisées mais rigoureuses, offrent aux économistes théoriciens de nombreuses et fécondes inspirations.

Cependant, la théorie économique est aussi à même d'apporter quelque chose à la philosophie politique. Les outils formels et conceptuels des économistes peuvent, s'ils sont utilisés à bon escient, accroître la précision des énoncés philosophiques et introduire des nuances que le philosophe lui-même avait pu négliger (pour deux exemples récents, voir Fleurbaey 1995 et Arnsperger 1995a).

Dans l'interaction entre théorie économique et philosophie politique, une place prépondérante est occupée par *l'œuvre de John Rawls*, considéré par beaucoup comme le philosophe politique le plus important du 20^{ème} siècle à cause de l'immense littérature secondaire qu'a suscité la parution, en 1971, de son livre *A Theory of Justice*, traduit en 1987 en France sous le titre de *Théorie de la justice*. Deux autres traductions suivirent (*Justice et démocratie* en 1993, *Libéralisme politique* en 1995), de sorte que Rawls est aujourd'hui, non seulement l'un des philosophes les plus discutés aux Etats-Unis, mais également en France (voir notamment Ferry 1994 et Van Parijs 1995). L'intérêt pour l'approche rawlsienne parmi les économistes ne date bien évidemment pas d'hier. Déjà en 1973 Edmund Phelps présentait un article où il étudiait de manière très technique le mode de taxation qui serait optimal dans une société rawlsienne, et un an plus tard Alexander Musgrave engageait avec Rawls un débat

¹ Ce texte est à paraître dans le volume collectif *L'Économie normative*, dirigé par Hubert Brochier et alii, aux éditions Economica (Paris), collection « Grands Débats » (publication prévue pour la fin 1996). Je remercie Philippe Van Parijs et Claude d'Aspremont pour leur amical soutien et leurs commentaires sur des versions antérieures des idées présentées ici.

célèbre dans le *Quarterly Journal of Economics*. C'est principalement le « principe de différence » de Rawls, rebaptisé *principe du maximin*, qui a retenu l'attention des économistes, puisque c'est ce principe-là qui régit, dans la société rawlsienne, la distribution de la richesse sociale.

Dans le présent article, je voudrais adopter la perspective de l'économie normative pour tenter de répondre à la question suivante : *quelles sont les hypothèses comportementales sous-jacentes à la construction, par Rawls, de la notion de « société bien ordonnée » ?* En effet, une composante centrale du construit rawlsien est l'hypothèse que les membres de la société sont dotés d'un *sens de la justice*, capacité morale qui, selon Rawls, les pousserait à « obéir » (*to comply*) au principe de différence. Je me demanderai quel type de programme d'optimisation individuelle serait adapté pour la société bien ordonnée. Chemin faisant, j'aurai l'occasion de faire diverses remarques concernant la pertinence, pour l'analyse de la société rawlsienne, des catégories conceptuelles élaborées par la théorie économique.

2. Mon point de départ sera donc une société dans laquelle les deux premiers principes de Rawls, à savoir (a) le principe d'égalité maximale de liberté et (b) le principe d'égalité équitable des chances, sont pleinement respectés. En d'autres termes, je me limiterai à la question de savoir ce que requiert, dans la société bien ordonnée, le respect par les individus du seul principe de différence, sur toile de fond du plein respect des deux principes précédents. Cette option restrictive me permettra de me situer dans le sillage d'une littérature déjà existante sur la question, notamment dans le domaine de la philosophie politique anglo-saxonne (voir Barry 1989, Cohen 1992, Van Parijs 1993).

Cette littérature a cherché à discuter la question de l'obéissance (*compliance*) individuelle au principe de différence, en faisant valoir divers arguments philosophiques en faveur de conceptions plus ou moins strictes de l'obéissance. Barry adopte une conception « large » de l'obéissance ; les individus rawlsiens, selon lui, ne peuvent (au nom du principe d'égalité maximale) être contraints dans leurs choix que par un système de taxes et de transferts adéquat. Il traduit ainsi sur le terrain rawlsien l'optique classique de la taxation optimale, selon laquelle les individus sont des maximisateurs d'intérêt personnel et doivent donc être « infléchis » par un ensemble de contraintes institutionnelles. Cohen, en revanche, rejette au nom de l'obéissance toute latitude de maximisation de l'intérêt personnel, arguant que les individus rawlsiens doivent être cohérents avec leur engagement en faveur du principe de différence et donc orienter tous leurs choix vers la réalisation maximale de l'objectif de maximin. Ce débat est central pour une compréhension en profondeur de la société bien ordonnée de Rawls, et je pense que les outils conceptuels de l'économie peuvent apporter bien des clarifications.

Je tenterai ici de montrer qu'au niveau des comportements individuels, la rétention ou la distorsion d'informations privées vis-à-vis des autorités publiques est exclue par les

hypothèses de Rawls, mais qu'en revanche un certain degré de « liberté de choix occupationnel » doit être sauvegardé même dans la société bien ordonnée, qui ne se réduit donc pas à une société dirigiste. Ce degré de choix libre sera représenté par un paramètre pouvant varier entre 0 et 1, et pouvant suivant sa valeur refléter la vision stricte de Cohen ou la vision large de Barry.

3. Avant d'entrer dans les détails de cette discussion, je proposerai un modèle formel très simple permettant, à mon sens, de saisir l'essentiel de la démarche rawlsienne. Supposons que la société soit composée de n individus, indicés par i . Chaque individu aura un revenu net x_i , une quantité de travail l_i , et donc une quantité de loisir $L - l_i$, où L dénote la quantité de travail maximale réalisable. On écrira $(l_1, \dots, l_n) = \mathbf{l}$. On peut alors définir, pour chaque individu, un *indice de biens premiers* qui s'écrit

$$I_i(x_i, L - l_i),$$

par définition non-décroissant dans ses deux arguments. En fait chaque individu possède un certain « handicap », qu'on peut noter h_i , et à travers lequel l'indice de biens premiers devient

$$I_i(x_i, L - l_i) = I(x_i, L - l_i, h_i) \quad \text{avec} \quad \frac{-I}{-h_i} > 0, \forall i.$$

Cette grandeur h_i peut être considérée comme un raccourci pour tenir compte de l'argument de Sen (1980) concernant la prise en compte des *functionings*. Comme nous nous situons dans un cadre rawlsien, l'objectif social est la maximisation de l'indice de biens premiers le plus faible, et non pas — comme le prétendent encore bien des économistes normatifs trop prisonniers de leur cadre conceptuel « welfariste », notamment Phelps (1973), Musgrave (1974) et Moulin (1984) — la maximisation du niveau de bien-être le plus bas. Ainsi, nous écrirons comme suit l'objectif social (nous verrons dans un instant de quelle façon il s'agira de le maximiser) :

$$\min_{k \in \{1, \dots, n\}} I(x_k, L - l_k, h_k).$$

On postulera d'autre part l'existence, pour chaque individu, d'une *fonction d'intérêt individuel* (« self-interest » en anglais) :

$$s_i(x_i, L - l_i) = s(x_i, L - l_i, a_i),$$

où a_i est une mesure de l'« ambition » de l'individu. Cette fonction d'intérêt individuel représente, pour reprendre les termes de Van Parijs (1993), « défini de manière négative, parmi les choses qui ont de la valeur pour la personne, celles qui ne se réduisent pas et ne dérivent pas d'un engagement envers la justice ». Le fait que l'objectif social tienne compte des h_i mais non des a_i montre que les autorités rawlsiennes sont *handicap-sensitive* mais

ambition-insensitive. Nous supposons que tant les h_i que les a_i sont information privée, accessible aux autorités à la seule condition d'être révélés correctement par les individus.

La *technologie* dans cette économie sera simplement

$$Q = F \left(\prod_{i=1}^n P_i l_i \right) - f(\bar{I}),$$

où P_i mesure la productivité de l'agent i . On supposera que les autorités ont connaissance de la fonction F , mais non des productivités, qui sont elles aussi information privée. L'administration fiscale collecte l'ensemble du produit national, Q , et le redistribue en utilisant une *règle de distribution*, induisant le vecteur de revenus nets (x_1, \dots, x_n) . Sans perte de généralité, on peut exprimer la règle de distribution comme une fonction vectorielle Θ dont chacune des coordonnées est

$$x_i = q_i(Q),$$

de sorte que les différents indices de biens premiers et fonctions d'intérêt individuel peuvent se ramener à des fonctions $I_i(\Theta, \bar{I})$ et $s_i(\Theta, \bar{I})$.

Sachant quel est l'objectif social rawlsien, l'*optimum absolu* pour la société (au sens de Laffont et Maskin 1982) se calcule alors de la manière suivante :

$$I^* = \max_{\Theta, \bar{I}} \min_{k \in \{1, \dots, n\}} I_k(\Theta, \bar{I}).$$

On appellera (Θ^*, \bar{I}^*) la solution — supposée unique par souci de simplicité — de cette opération. Pour pouvoir atteindre cet optimum absolu, les autorités doivent (i) connaître parfaitement tous les paramètres h_i et P_i et donc avoir une information parfaite venant de la révélation correcte, par les individus, de leurs caractéristiques, et (ii) être capables de dicter à chaque agent la quantité de travail l_i^* socialement optimale.

C'est principalement autour de ces deux caractéristiques que je construirai mon étude des fondements comportementaux de la société rawlsienne. Ils posent en effet deux questions centrales : d'une part, quel degré de *rétenion ou distorsion des informations privées* est compatible avec la société bien ordonnée ; d'autre part, quel degré de *liberté de choix occupationnel* est compatible avec cette société ? Ce sont deux questions qui font appel à l'appareillage conceptuel de la *théorie économique de l'information incomplète*, et nous allons voir que cette théorie va nous permettre de mieux comprendre les hypothèses sous-jacentes à la théorie de Rawls.

4. Demandons-nous tout d'abord ce qu'il en est de la latitude des agents rawlsiens, supposés « obéir » au principe de différence, pour la distorsion de leurs informations privées. *A priori*, on pourrait affirmer que cette question n'est en rien différente de sa compagne, à savoir quelle latitude les agents rawlsiens ont pour choisir une quantité de travail différente de celle socialement optimale. Dans les deux cas en effet, l'individu a à se demander dans quelle

mesure il va ou ne va pas contribuer *maximalement* à la poursuite de l'objectif social — à travers son choix de fournir l'information privée nécessaire aux autorités dans un cas, et de fournir l'effort de travail nécessaire dans l'autre. Dans les deux cas, la question est en somme de savoir quelles « lois psychologiques » endiguent la tendance « naturelle » (postulée dans l'ensemble de la théorie économique néo-classique) de l'individu à poursuivre son intérêt propre. Cependant, il me semble que les deux questions ont un statut différent en termes de philosophie morale. Alors que décider de ne pas travailler le nombre d'heures socialement optimal est — j'y reviendrai plus bas — essentiellement une question de *liberté* en lien avec un *engagement moral qui peut ne pas être absolu*, décider de dissimuler ou de travestir la valeur de ses paramètres privés (productivité, handicap) concerne étroitement le rapport de l'individu à la *vérité, laquelle ne semble pas pouvoir souffrir de demi-mesure*. Cette position, j'en conviens, peut paraître fortement kantienne dans son rigorisme ; après tout, mentir « un peu » est-il plus grave que négliger « de beaucoup » mon engagement envers ceux qui ont besoin de mon travail ? La question du degré auquel l'individu rawlsien « obéissant » est libre de travailler moins que les heures optimales est, en effet, importante, et je ne manquerai pas de m'y attarder. Mais elle me semble néanmoins subtilement différer, dans sa nature plus que dans ses conséquences, de celle de la rétention de l'information privée.

L'individu rawlsien est bien sûr libre de ne pas révéler la vraie valeur de ses paramètres. Dans un modèle économique « réaliste », tel que ceux habituellement utilisés dans la théorie de l'information et de l'implémentation, on suppose toujours que les agents *utilisent effectivement* cette liberté, ce qui implique la nécessité de « mécanismes » visant à forcer les agents à se comporter de manière socialement désirable pour ce qui est de la révélation d'information (voir notamment Maskin 1985). Cette attitude n'est cependant pas compatible avec la nature même de la société bien ordonnée, dans laquelle les individus sont convaincus de la justice des principes parce qu'ils les construisent eux-mêmes dans la « position originelle ». Les lois psychologiques de base d'une telle société ne peuvent avaliser des comportements de rétention d'information, fussent-ils optimisateurs. En effet, la société bien ordonnée repose entre autres choses sur une hypothèse de connaissance commune : chaque individu possède un sens de la justice et sait que tous les autres en possèdent un également. On ne saurait alors plausiblement supposer que la société puisse fonctionner, ou en tout cas mériter le qualificatif de « bien ordonnée », s'il était connaissance commune que chacun tentera de dissimuler aux autorités son information privée. Le *sens de la justice*, qui établit un lien étroit entre la délibération sous voile d'ignorance et le comportement effectif des individus, ne pourrait s'accommoder de ce qu'on avalise comme non contraire à la justice des comportements de dissimulation de la vérité, à quelque degré que ce soit. Cela est d'autant plus vrai que la société bien ordonnée n'est pas basée sur le « mérite », de sorte que l'éventuelle légitimité de certaines distorsions d'information dans nos sociétés (« Je suis

talentueux et l'État, en me taxant fortement, me vole ; je peux donc me rattraper en minimisant l'étendue observable de mes talents ») n'est pas transposable au cadre rawlsien. Cet argument, pourra-t-on dire, est plausible, et du reste peu surprenant ; mais ne doit-il pas s'appliquer également aux choix occupationnels des agents, de sorte qu'une société rawlsienne requerrait d'office l'affectation des personnes aux postes où elles sont les plus performantes, indépendamment de leurs préférences personnelles ? Notons que nous posons cette question *dans un cadre où, dorénavant, les paramètres privés sont correctement révélés*. Il ne peut donc s'agir de demander, par exemple, aux personnes de travailler un certain nombre d'heures fixe (basées, éventuellement, sur une estimation de la productivité moyenne dans la société) afin d'éviter que certains, talentueux mais dissimulant leur productivité, ne contribuent trop peu au produit national. Ici, la question porte spécifiquement sur le fait de savoir si le modèle rawlsien requiert que chaque agent i preste sa quantité d'heures socialement optimale l_i^* , calculée sur base des productivités vraies. Il s'agit là d'un problème de liberté de choix, qu'il ne me semble pas salubre d'amalgamer avec le problème précédent, celui de la liberté de mentir (serait-ce par omission). Bien entendu, encore une fois, les deux problèmes peuvent sembler présenter une forme de parenté dans la mesure où la rétention et la distorsion d'information suppose aussi un « choix », celui justement de ne pas tout dire ou de travestir certains paramètres. Mais le *rapport à la vérité* est fondamentalement différent, car dans le cas du choix d'occupation l'individu choisit *ouvertement* une quantité de travail inférieure à celle prescrite par l'optimum absolu. Nier à l'individu toute latitude dans ce choix revient à enfreindre un droit fondamental de la propriété de soi. Si l'on veut, le référent transcendantal du premier problème était la « vérité », alors qu'ici il devient la « personne » — ces deux référents ne sont pas sur le même pied, et c'est ce qui justifie ma distinction entre les deux questions.

5. Quel degré de latitude dans le choix d'occupation est compatible avec les lois psychologiques de la société rawlsienne ? Il n'est pas possible de répondre de manière univoque à cette question, puisque la *présence* d'une latitude — essentielle à mes yeux pour sauvegarder les droits fondamentaux — n'implique pas l'*exercice* de la latitude *maximale*, puisque nous avons devant nous des individus « obéissants ». C'est du reste une confusion majeure que semble faire Barry (1989) quand il affirme que la sauvegarde des droits fondamentaux requiert comme seul instrument redistributif un système de taxes et de transferts « encadrant » des individus parfaitement *self-interested*. Une telle affirmation néglige une dimension importante du schéma rawlsien, que Cohen (1992) et Van Parijs (1993) mettent davantage en avant, à savoir l'*engagement moral* (pour une discussion plus détaillée de la notion d'engagement, on se reportera à Arnsperger 1995b et 1996). L'« obéissance » rawlsienne n'a de sens que si les individus qui composent la société bien ordonnée possèdent un engagement vis-à-vis des principes, notamment ici du principe de

différence. Cet engagement moral implique, nous l'avons dit, le renoncement à toute manipulation des informations privées ; il implique aussi un *certain* renoncement *au moins* à la latitude maximale de choix d'occupation. Au fond, les individus rawlsiens « obéissants » sont amenés, dans le cadre d'une économie à information parfaite, à arbitrer entre leur intérêt individuel (symbolisé plus haut par la fonction s_i) et l'objectif social du maximin. La manière la plus simple de modéliser cet arbitrage est de postuler — sans grande perte de généralité — une combinaison linéaire des deux objectifs, de sorte que chaque individu rawlsien est doté du programme d'optimisation suivant :

$$\max_{l_i \in [0, L]} w_i(\Theta, \bar{I}) = (1 - g_i) s_i(\Theta, \bar{I}) + g_i \min_{k \in \{1, \dots, n\}} I_k(\Theta, \bar{I})$$

avec $0 \leq g_i \leq 1$, mais pouvant varier suivant les agents. La valeur 0 signifierait que l'individu serait un pur maximisateur d'intérêt individuel sous contrainte de la règle de distribution, ce qui correspond à la version « large » de l'obéissance prônée par Barry. Dans ce cadre, on peut au mieux envisager un modèle de décision « strictement hiérarchique » où l'individu, ayant résolu sa maximisation d'intérêt individuel, choisirait parmi d'éventuelles solutions multiples celle qui contribue le plus à l'objectif social. La valeur 1, à l'opposé, signifierait que l'individu aurait un engagement si fort au principe de différence qu'il aurait pour seul objectif de choisir sa quantité de travail de manière à maximiser l'indice de biens premiers le plus faible. Ici aussi, on peut envisager un modèle hiérarchique où, à l'inverse du précédent, l'individu ne se donne comme latitude de maximisation de son propre intérêt que l'ensemble des éventuelles solutions multiples du problème de maximisation de l'objectif social. (Pour cette analyse en termes de modèles strictement hiérarchiques, voir Sen 1974, 1977 et la généralisation par Arnsperger 1995b.) Une telle conception peut s'apparenter à la version « forte » de l'obéissance prônée par Cohen.

Une société bien ordonnée où tous les individus auraient un coefficient unitaire serait une « équipe » (*team*) au sens de Marshak et Radner (1972). L'optimum social absolu, défini plus haut, serait l'un des équilibres du jeu non coopératif où chaque agent maximiserait séparément l'indice de biens premiers minimal. Ainsi, supposer un « coefficient d'engagement » unitaire de la part de chaque agent est une alternative plausible à l'allocation autoritaire des individus aux postes socialement optimaux. Bien entendu — et c'est aussi une question que Rawls ne discute pas — il faut soit supposer que l'équilibre est unique, soit que les agents adoptent une *procédure de coordination* leur permettant de se stabiliser sur le « bon » équilibre au cas où le jeu coopératif en possède une multiplicité.

Mais la valeur du coefficient g_i n'a pas de raison *a priori* d'être unitaire pour chaque agent, de sorte que l'espace des paramètres $[0, 1]^n$ dessine une multitude de sociétés bien ordonnées possibles, allant de l'extrême de Barry à l'extrême de Cohen, et passant par toutes les configurations intermédiaires. Cette façon de faire me semble faire justice à la nécessité de laisser de la place, dans la société rawlsienne, pour une liberté de choix occupationnel sans pour autant supposer un *exercice effectif* de toute l'étendue de cette liberté. Pour un agent i ,

la valeur de ξ_i mesurerait ainsi le degré de renoncement à l'exercice de la liberté maximale (qui correspond à $\xi_i = 0$). Dénotons par $l_i(\mathbf{g}_i, \Theta)$ le choix optimal de l'agent étant donné son choix d'exercice de liberté, et par $l(\mathbf{g}_{1,\equiv}, \mathbf{g}_n, \Theta)$ le vecteur de ces choix pour tous les individus.

Reste alors la question du choix du système redistributif par les institutions rawlsiennes. Ce choix est guidé par la règle suivante :

$$\max_{\Theta} \min_k I_k(\Theta, \tilde{l}(\mathbf{g}_{1,\equiv}, \mathbf{g}_n, \Theta))$$

La règle de distribution choisie, $\Theta(\mathbf{g}_{1,\equiv}, \mathbf{g}_n)$, dépendra des paramètres de tous les individus, et ne sera pas, sauf cas fortuit, la même que Θ^* . Et même dans le cas où $\xi_i = 1$ pour tous les individus, il n'est pas certain que $\Theta(1_{\equiv}, 1) = \Theta^*$, sauf si, comme nous le disions déjà plus haut, on suppose l'équilibre non coopératif unique, ou si on admet que les agents adoptent une procédure de coordination leur permettant d'atteindre ensemble le « bon » équilibre, qui devrait ici être tel que $l_i(1_{\equiv}, 1, \Theta^*) = l_i^*$ pour chaque individu — une hypothèse héroïque s'il en est. La décentralisation des processus de décision, requise par la sauvegarde des libertés fondamentales, peut donc s'avérer néfaste quant à la capacité de la société bien ordonnée à atteindre l'optimum absolu *même si* tous les individus sont maximalelement engagés en faveur du principe de différence.

6. La grande question qui reste posée à l'issue de cette brève analyse de la société rawlsienne est la suivante : l'économie normative peut-elle légitimement aller au-delà de ce qui a été proposé ici ? En particulier, cela aurait-il un sens de proposer un modèle de « méta-optimisation » qui permettrait d'expliquer, dans le cadre de la théorie, la manière dont chaque agent *choisit* la valeur de son paramètre ξ_i ? Puisque ce paramètre mesure le degré de renoncement à la liberté individuelle, si la liberté du choix d'occupation fait partie (on peut le supposer légitimement) des « libertés fondamentales » faisant l'objet du premier principe de Rawls, il semble que la sélection des valeurs des paramètres doive avoir lieu dès le stade de la position originelle — ce qui aurait comme implication un peu paradoxale de modéliser des agents qui, tout en voulant maximiser les libertés fondamentales, envisagent déjà et simultanément le degré auquel ils entendraient renoncer, dans leurs choix économiques, à certaines de ces libertés.

Voilà une question que Rawls n'a pas abordée, et qu'il serait intéressant d'étudier de plus près pour mieux saisir les liens existant entre la position originelle et les actes « quotidiens » des agents rawlsiens.

Références bibliographiques

- Arnsperger, C. (1995a) « Equality of Resources Revisited Using Induced Preferences », IRES Discussion Paper 9512.
- Arnsperger, C. (1995b) « Moral Commitment and Individual Optimization », IRES Discussion Paper 9516.
- Arnsperger, C. (1996) « Équilibre réflexif et engagement individuel : deux “pierres d’angle” de la théorie de Rawls », Document DOCH 20, Chaire Hoover.
- Barry, B. (1989) *Theories of Justice*, Londres : Harvester Wheatsheaf.
- Cohen, G. (1992) « Incentives, Inequality and Community », *Tanner Lectures on Human Values* 13.
- Ferry, J.-M. (1994) *Philosophie de la communication. Tome 2 : Justice politique et démocratie procédurale*, Paris : Le Cerf.
- Fleurbaey, M. (1995) « Equal Opportunities or Equal Social Outcome ? », *Economics and Philosophy* 11.
- Fleurbaey, M. (1996) *Théories économiques de la justice*, Paris: Economica.
- Kolm, S.-C. (1995) *The General Theory of Justice*, Cambridge, Mass. : MIT Press.
- Laffont, J.-J., et E. Maskin (1982) « The Theory of Incentives : An Overview », dans W. Hildenbrand (éd.), *Advances in Economic Theory*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Marshak, J., et R. Radner (1972) *Economic Theory of Teams*, New Haven : Yale University Press.
- Maskin, E. (1985) « The Theory of Implementation in Nash Equilibrium : A Survey », in L. Hurwicz et al. (éds.), *Social Goals and Social Organization*, Cambridge, UK : Cambridge University Press.
- Moulin, H. (1984) *Axioms of Cooperative Decision making*, Cambridge, UK : Cambridge University Press.
- Musgrave, A. (1974) « Maximin, Uncertainty, and the Leisure Trade-Off », *Quarterly Journal of Economics* 88.
- Phelps, E. (1973) « Taxation of Wage Income for Economic Justice », *Quarterly Journal of Economics* 87.
- Roemer, J. (1995) *Egalitarian Perspectives*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Rawls, J. (1971) *A Theory of Justice*, Cambridge, Mass. : Harvard University Press. Édition française : *Théorie de la justice*, Paris : Le Seuil, 1987.
- Rawls, J. (1993a) *Justice et démocratie*, Paris : Le Seuil.

- Rawls, J. (1993b) *Political Liberalism*, New York : Columbia University Press. Édition française : *Libéralisme politique*, Paris : Presses Universitaires de France, 1995.
- Sen, A. (1974) « Choice, Orderings, and Morality » in S. Körner (dir.), *Practical Reason*, Oxford : Basil Blackwell.
- Sen, A. (1977) « Rational Fools : A Critique of the Behavioral Foundations of Economic Theory », *Philosophy and Public Affairs* 6.
- Sen, A. (1980) « Equality of What ? », *Tanner Lectures on Human Values* 1.
- Thomson, W. (1995) *The Theory of Fair Allocation*, Princeton: Princeton University Press.
- Van Parijs, Ph. (1991) *Qu'est-ce qu'une société juste ?*, Paris : Le Seuil.
- Van Parijs, Ph. (1993) « Rawlsians, Christians and Patriots : Maximin Justice and Individual Ethics », *European Journal of Philosophy* 1.
- Van Parijs, Ph. (1995) *Sauver la solidarité*, Paris : Le Cerf.